



Affaire 05-250522

Constat de la mise à disposition à la CIREST des biens, subventions et emprunts relatifs aux compétences « Eau » et « Assainissement collectif et non collectif », suite au transfert de compétence

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 mai 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **17**

Absents : 05

Procurations : 07

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-CINQ  
MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **vingt-cinq mai** à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Émilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Micheline CLAIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale –

**PROCURATION(S)** : Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe à Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Frédéric AZOR conseiller municipal à Joëlle DELATRE conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Émilie NALEM conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

## Affaire 05-250522

### Constat de la mise à disposition à la CIREST des biens, subventions et emprunts relatifs aux compétences « Eau » et « Assainissement collectif et non collectif », suite au transfert de compétence

Suite au transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » vers la CIREST au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient de finaliser la procédure par une formalisation comptable du transfert des biens et des moyens ayant servi à leur financement.

Le droit commun prévoit que le transfert d'une compétence à un EPCI entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité exerçant la compétence des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert.

Les écritures comptables à réaliser sont des opérations non budgétaires faites par M. le comptable public et donc sans émission de mandat ou de titre.

À ces fins, une délibération est nécessaire pour que le comptable public puisse valider avec la commune les données comptables et leurs imputations.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **4 abstentions** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** les tableaux annexés en vue de finaliser la mise à disposition, au profit de la CIREST, des biens, subventions et emprunts relatifs aux compétences « Eau » et « Assainissement »,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
  
Johnny PAYET

